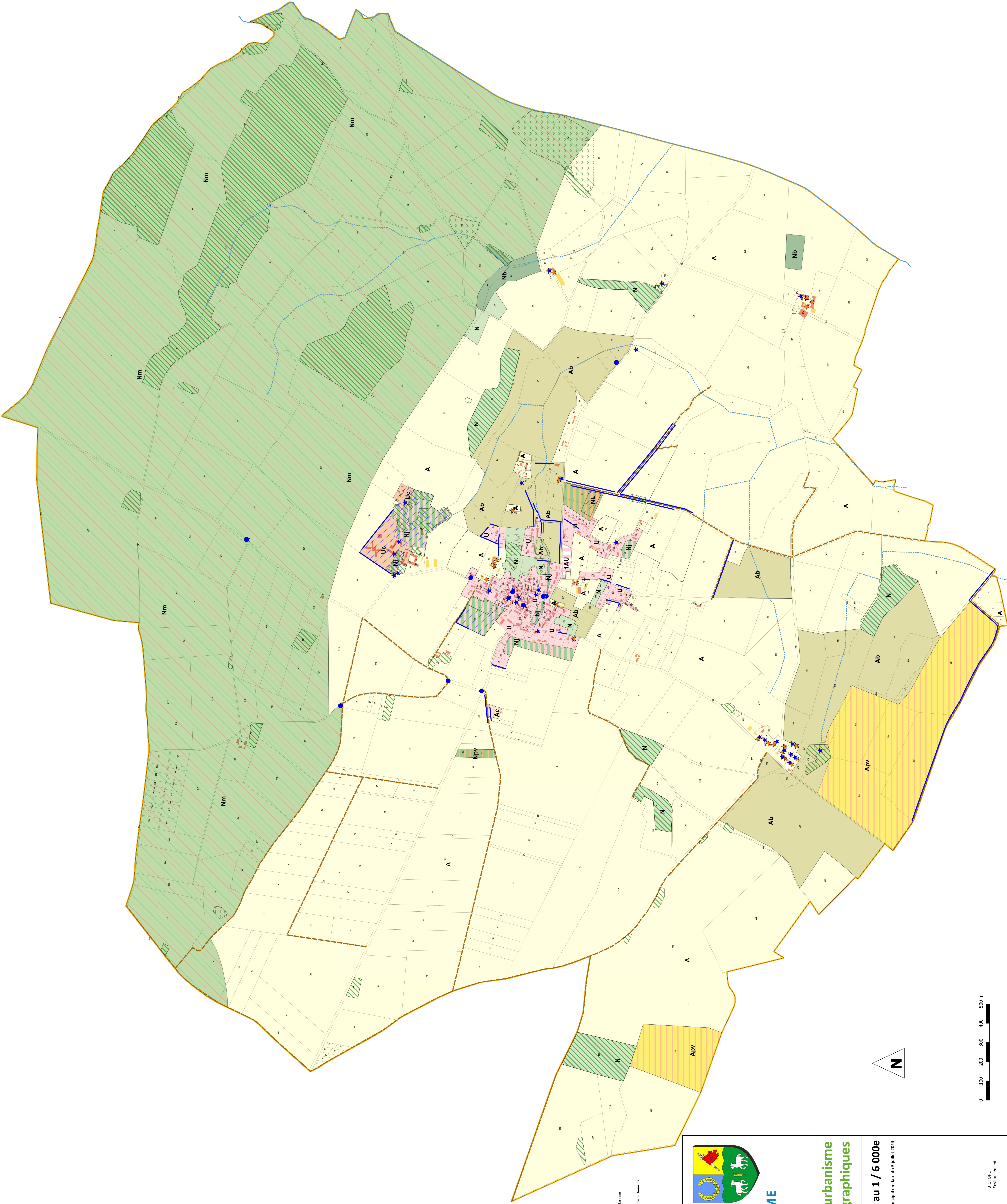




Légende

- Unité communale
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau permanent

Les différentes zones

- U : zone urbaine à vocation généralisée
- UA : zone urbaine à vocation d'équipement
- IAU : zone à urbaniser à vocation généralisée
- A : zone agricole
- Ac : secteur constructible de la zone agricole
- Ab : secteur d'habitat de densité et espaces ruraux
- N : zone naturelle
- Nb : secteur de réservoirs de biodiversité
- Ni : secteur de jardins de la zone urbaine
- Np : secteur à vocation d'équipements sportifs et de loisirs
- Npv : secteur pour installations photovoltaïques
- Nm : secteur ou Champ de 7h

Autres prescriptions

- Emplacement réservé
- Emplacement agricole susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
- Chemin à conserver au titre de l'article L151-18 du code de l'urbanisme

Protection des éléments du paysage pour motif patrimonial au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

- Éléments de paysage : bâtiments remarquables, ponts, lavoirs...
- Éléments de paysage naturels : arbres isolés ou groupés...
- Éléments de paysage linéaires naturels : haies
- Éléments de paysage naturel : parc

Commune de Cornusse



P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME

3 - Règlement d'urbanisme
2 - documents graphiques

a - Ensemble du territoire au 1 / 6 000e

Approbation par délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2024

Bureau d'études :

Patricia MORELLON
Urbanisme

BIOTOPÉ
Environnement